



Contact presse :
Agence Carré final
Caroline (06 51 95 11 65)
Béatrice (06 09 42 36 17)
Tél. 01 43 72 23 12
presse@carre-final.com

SOS travaux : **Comment embellir son chez soi quand on manque de temps ?**

**Faites-vous aider par un courtier en travaux :
LA solution pour bien vivre ses travaux.**

Paris, le 23 mai 2012

L'été est une saison propice aux travaux de rénovation, d'extension, d'amélioration de son chez soi. De plus en plus de femmes notamment, soucieuses de vivre dans un logement adapté à leurs attentes, souhaitent mettre cette période à profit pour attaquer la rentrée du bon pied. Mais avec un planning chargé et le plus souvent chronométré entre famille et travail, pas facile de se lancer dans cette entreprise. Comment faire face à l'ampleur des démarches quand on a peu de temps et une connaissance approximative du secteur du bâtiment ?

La Fédération Française de Courtage en Travaux et ses 250 courtiers adhérents dans toute la France offrent leurs compétences et leur connaissance du secteur du bâtiment aux particuliers pour les aider dans leurs projets et leur faire gagner du temps.

Courtier en travaux - Mode d'emploi

Véritable facilitateur, le courtier en travaux met à disposition des particuliers son expertise et son réseau de professionnels pour garantir le bon déroulement des travaux. Un échange qui se déroule en quelques étapes :

1. Contactez un courtier en travaux de votre région en passant par le site Internet de la Fédération Française du Courtage en Travaux : www.courtage-travaux-ffct.fr.
2. Le courtier en travaux vous rencontrera sur place pour recueillir toutes les informations sur le projet que vous souhaitez réaliser. Il formalise les informations ainsi obtenues afin d'interroger les différentes entreprises et corps de métiers requis.
3. Ces entreprises partenaires disposent des garanties requises en matière d'assurance, de solvabilité et de références. Elles se déplacent ensuite avec le courtier pour chiffrer les travaux.
4. Une fois les devis obtenus, il vérifie leur cohérence avec le projet avant de vous communiquer les meilleures propositions.
5. C'est à vous seul qu'appartient le choix final de l'entreprise ou de l'artisan avec lequel vous souhaitez contracter !

Pourquoi choisir un courtier en travaux adhérent de la FFCT ?

Les courtiers en travaux adhérents de la FFCT s'engagent en signant une charte de déontologie qui constitue un véritable label de qualité.

Formé aux réglementations en vigueur, le courtier en travaux adhérent de la FFCT présélectionne les entreprises financièrement saines et qui disposent des assurances requises.

Communiqué de presse



Contact presse :
Agence Carré final
Caroline (06 51 95 11 65)
Béatrice (06 09 42 36 17)
Tél. 01 43 72 23 12
presse@carre-final.com

Il est également en mesure de conseiller le client sur l'éventuelle obtention d'aides, l'existence d'une fiscalité avantageuse ou encore pour l'aider à monter un dossier de financement.

Quels avantages ?

- Éviter le stress, se décharger des démarches fastidieuses et prévenir les mauvaises surprises
- Bénéficier gratuitement des conseils d'un professionnel du bâtiment et des travaux ; le courtier est rémunéré par l'entreprise qui assurera les travaux
- Gagner du temps et donc garder du temps pour soi
- Concrétiser ses projets et améliorer son confort de vie

Pour tout renseignement complémentaire, rendez-vous sur le site de la Fédération Française du Courtage en Travaux : www.courtage-travaux-ffct.fr